

La mise à disposition de personnel et la Suva: situation actuelle et défis

Meeting régional swissstaffing, 12 novembre 2020
Hubert Niggli, membre de la Direction

suva

La Suva...

... poursuit les mêmes objectifs que les entreprises assurées

- La Suva est gérée par les partenaires sociaux.
 - Le Conseil de la Suva, organe paritaire, prend toutes les décisions importantes, y compris celles concernant le système tarifaire.
 - Représenté au sein du Conseil de la Suva, swissstaffing peut participer à la prise de décision.
- Les objectifs communs sont les suivants: prévention des accidents, prestations conformes à la loi, réintégration rapide après un accident et donc primes conformes au risque et aussi basses que possible.
- L'organisation, les branches assurées et les prestations d'assurance sont définies dans la loi fédérale sur l'assurance-accidents.
 - La mise à disposition de personnel est assurée par la Suva (classe 70C).
 - L'assurance-accidents est du ressort de l'employeur, c.-à-d. de l'entreprise de prêt de personnel.
 - La Suva verse ses prestations d'assurance en stricte conformité avec les prescriptions légales.

La Suva...

... est financièrement autonome et ne poursuit pas de but lucratif

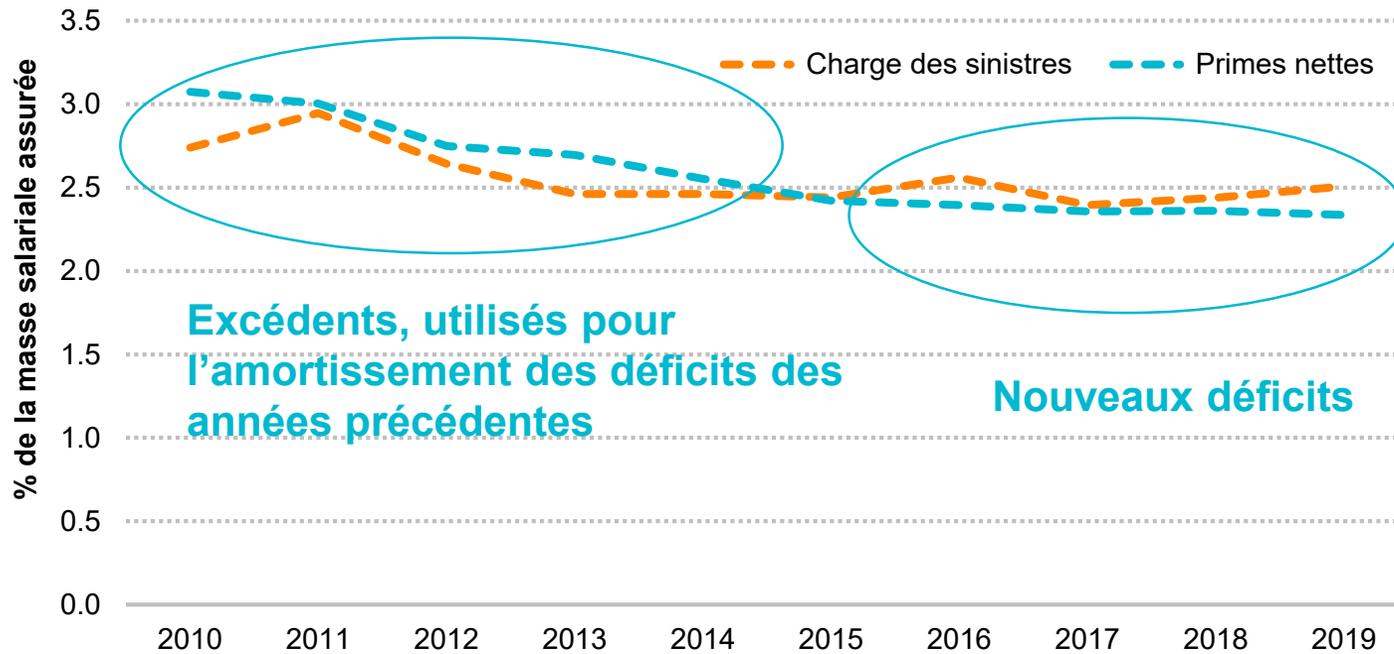
- La charge des sinistres doit être couverte par les primes, c.-à-d. que la Suva ne perçoit pas de subventions.
- Les différentes branches (classes de risque) doivent couvrir elles-mêmes leurs coûts.
 - Les excédents ou déficits de chaque classe sont inscrits dans un «fonds de compensation» séparé. Si le fonds de compensation d'une classe est trop élevé, les excédents sont reversés aux assurés sous forme de déductions sur les primes.
- Il en va de même de l'ensemble des fonds propres de la Suva: s'ils dépassent la limite supérieure fixée, les excédents sont reversés (p. ex. en 2019 et en 2020).



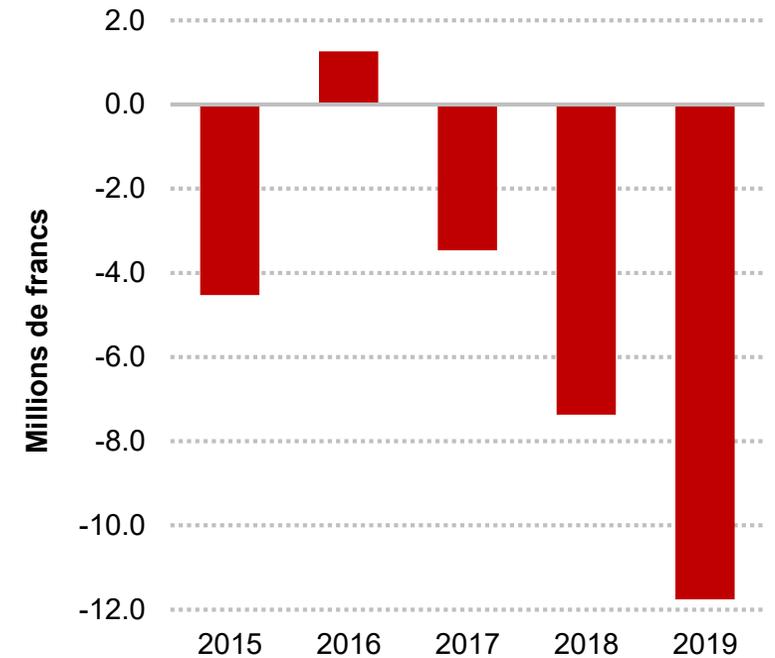
Les excédents sont reversés aux assurés.

La situation financière de la classe 70C Mise à disposition de personnel... ... est tendue

Charge des sinistres et primes
(Année d'accident)



Fonds de compensation
70C Mise à disposition de personnel
(Compte annuel, c.-à-d. y compris le résultat de la liquidation des sinistres)



Déficit dans la classe 70 C (mise à disposition de personnel)

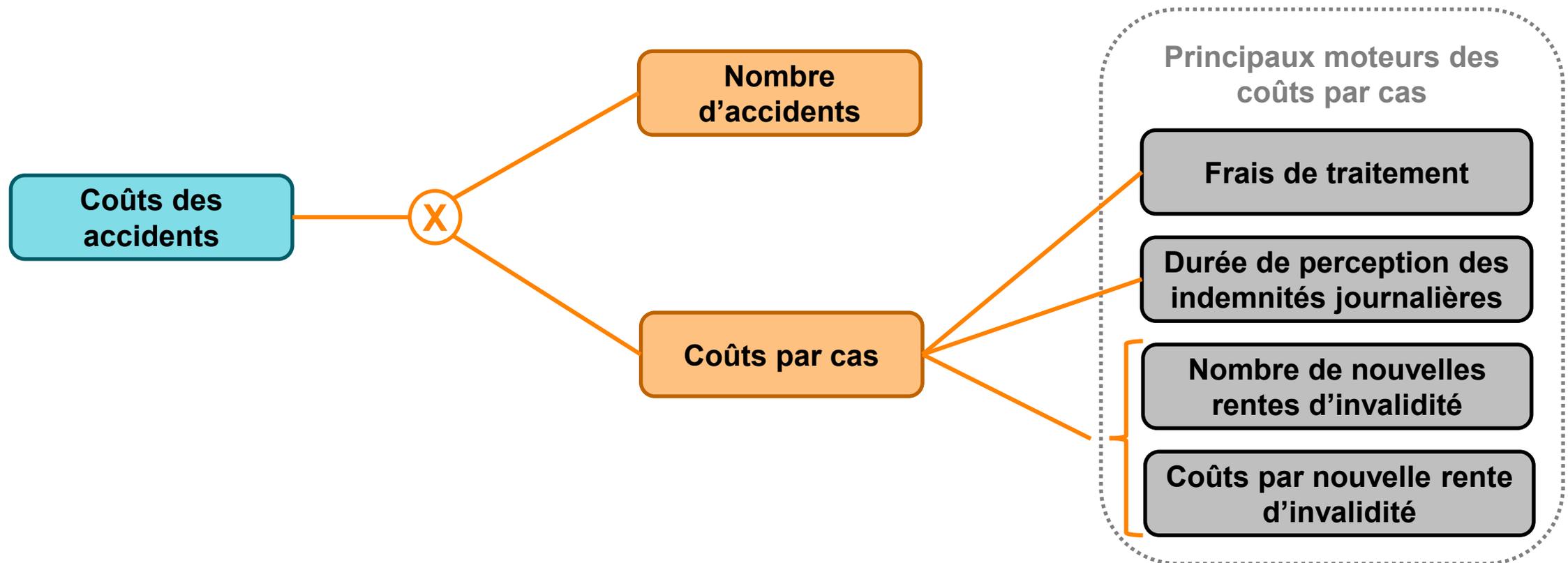
Le recul des coûts des accidents en 2020 en raison du COVID-19 et de la réduction de l'horaire de travail...

... conduit à un reversement, mais différent qu'initialement prévu

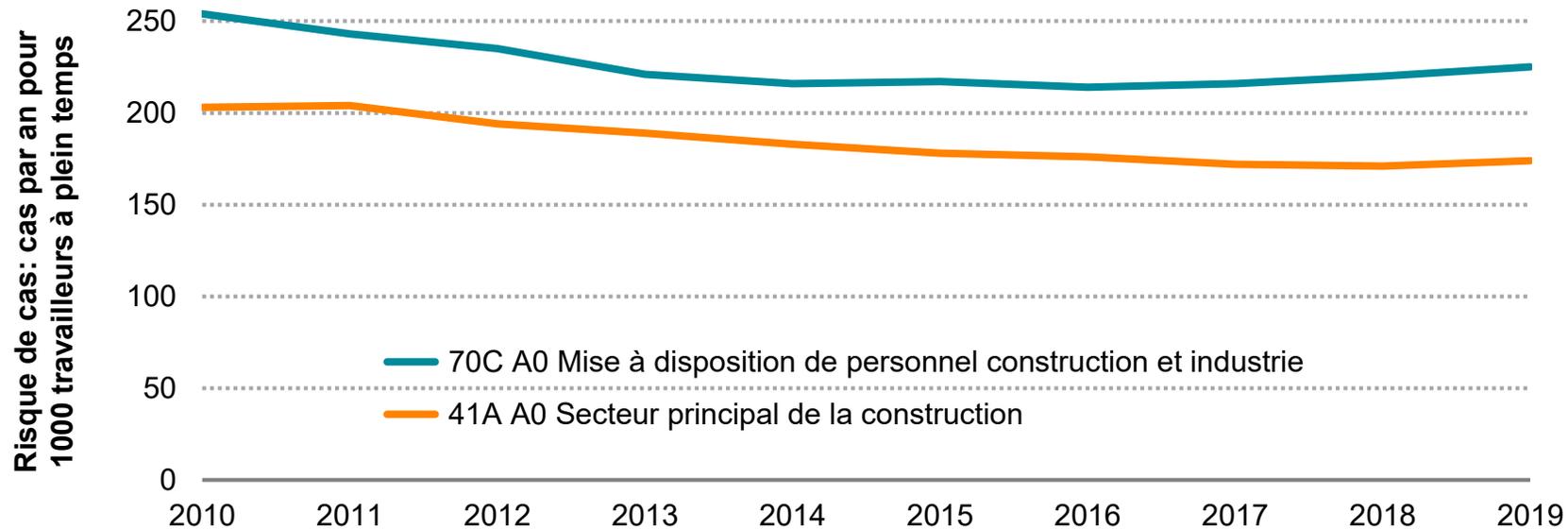
- Dans les branches et entreprises concernées, le confinement lié au COVID-19 entraîne une baisse du risque d'accident et donc vraisemblablement un excédent dans l'assurance-accidents.
- Il était initialement prévu d'adapter rétroactivement les taux de primes dans l'assurance contre les accidents professionnels sur la base de l'indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail.
- Du point de vue de l'OFSP, qui exerce la haute surveillance sur la Suva, une adaptation rétroactive des primes n'est pas conforme à la loi et n'est par conséquent pas autorisée.
- À la place, le Conseil de la Suva a décidé de mettre à part l'excédent que la baisse du risque engendrera probablement et de le reverser en tant que déduction sur les primes 2022.
 - C'est le moyen permettant de procéder le plus rapidement possible au reversement dans le respect des dispositions légales.
 - Le reversement se fait par classe de risque, c.-à-d. que chaque entreprise d'une même classe reçoit le même pourcentage de déduction.
- La Suva regrette que la solution initiale n'ait pas été approuvée et ne puisse pas être mise en œuvre.

Les coûts des accidents dans la mise à disposition de personnel sont supérieurs à la moyenne...

... et les causes complexes mais influençables



Le risque d'avoir un accident... ... est supérieur à la moyenne pour les travailleurs temporaires

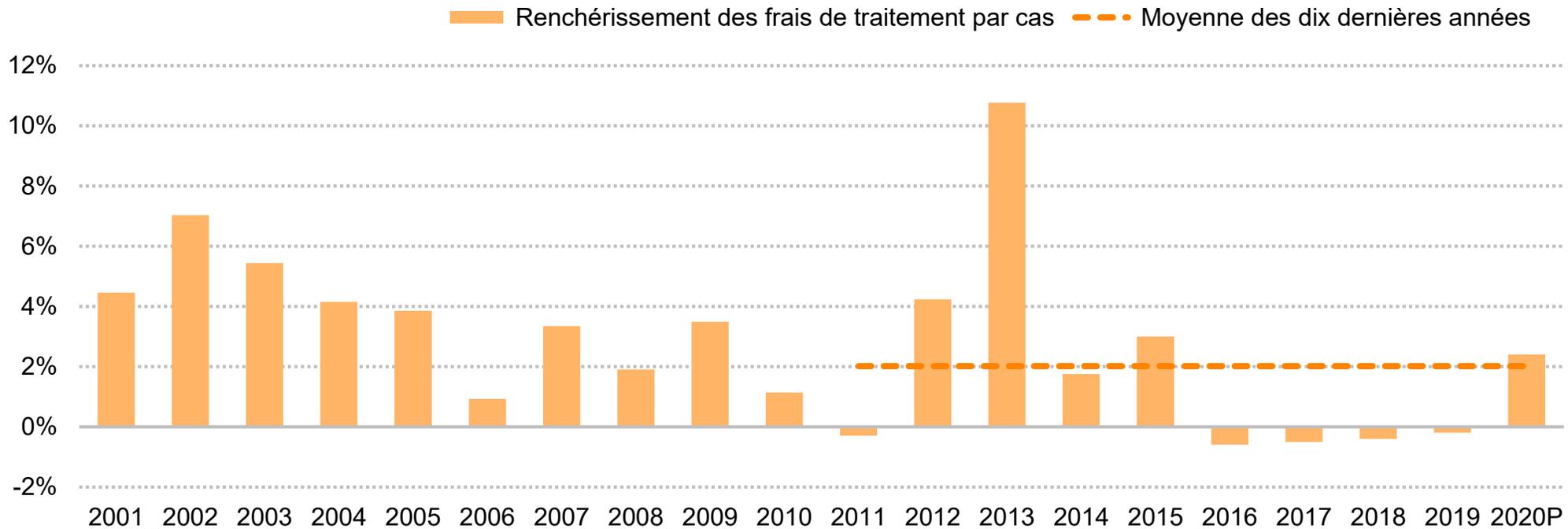


Possibilités d'action:

- renforcement des contrôles de la sécurité au travail dans l'entreprise locataire de services (Suva)
- pratique exemplaire «solution par branche» dans l'entreprise de prêt de personnel et l'entreprise locataire de services (entreprise locataire de service + entreprise de prêt de personnel + Suva)
- formations sur la prévention (entreprise de prêt de personnel + Suva)

Les frais de traitement...

... sont restés plutôt stables ces dernières années

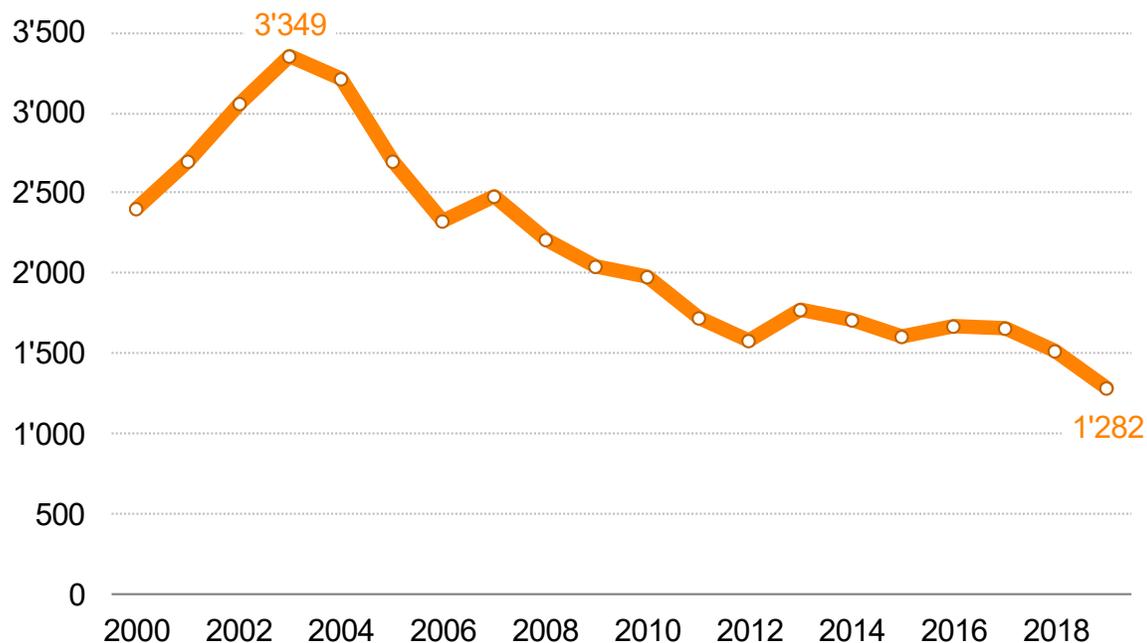


- Possibilités d'action:**
- contrôle des frais de traitement (Suva)
 - négociation active des tarifs avec les fournisseurs de prestations (Suva)

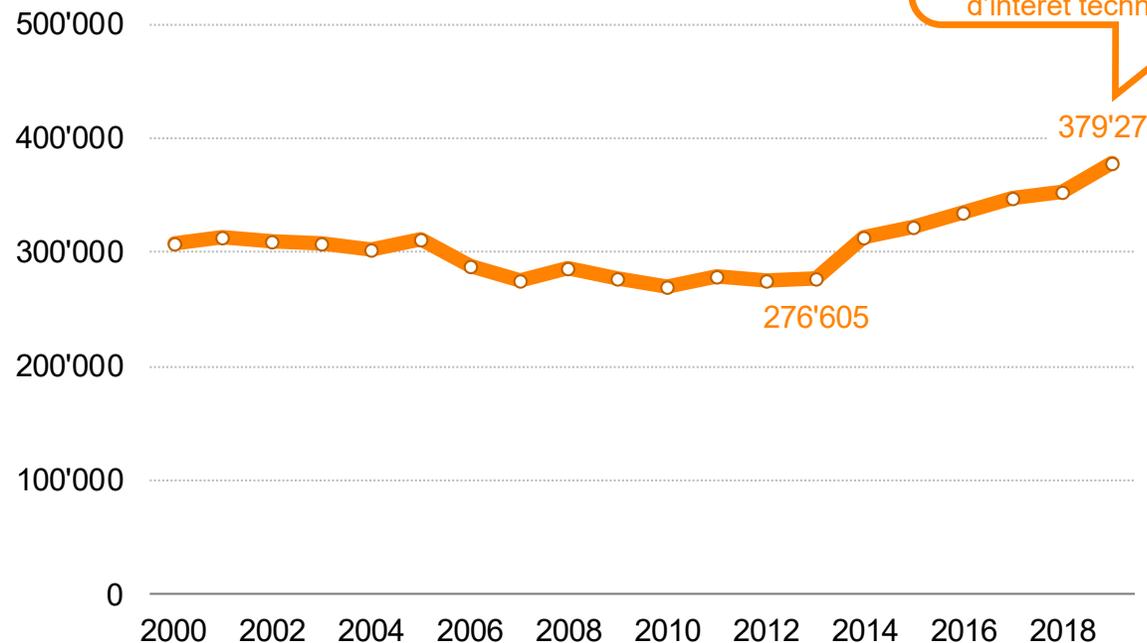
Le nombre des rentes d'invalidité...

... a considérablement baissé, mais les coûts par rente ont fortement augmenté

Nombre de nouvelles rentes d'invalidité (total Suva)



Coûts par nouvelle rente d'invalidité en CHF



Au 3^e T 2020:
419 719 CHF
en raison de
l'abaissement du taux
d'intérêt technique



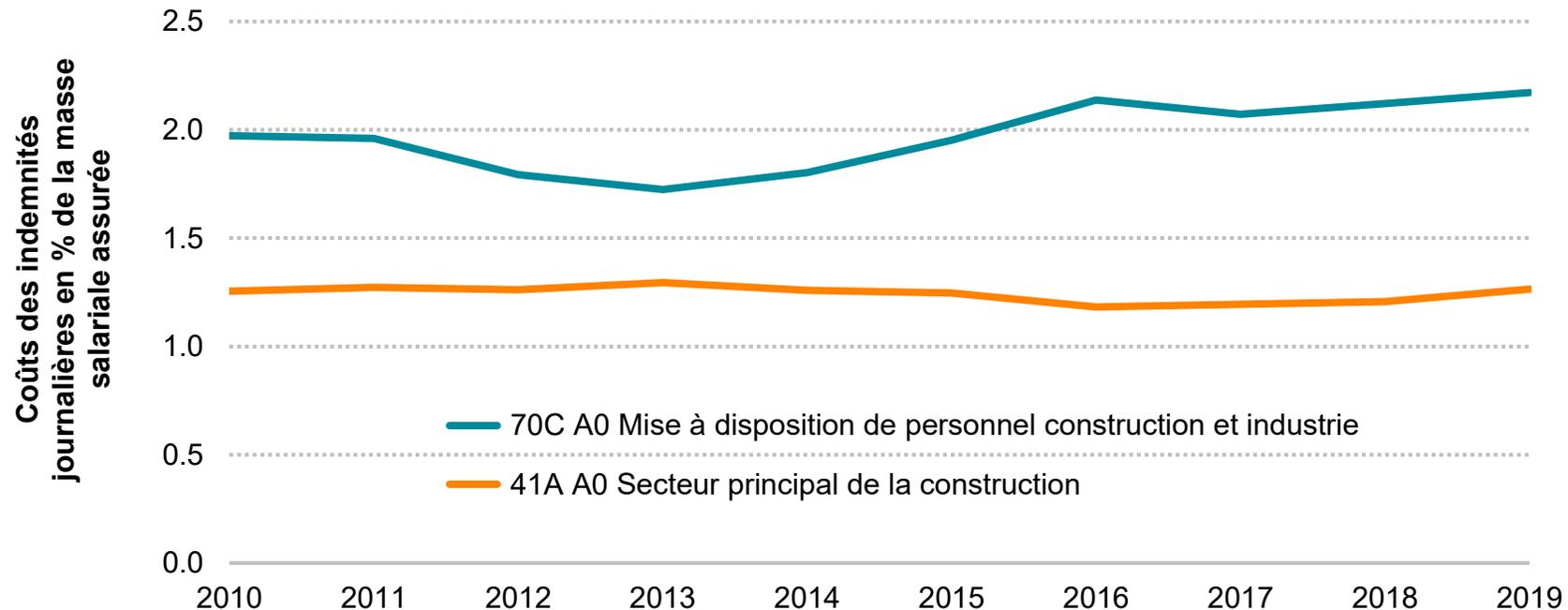
Facteurs d'influence

- Gestion des cas (influençable)
- Jurisprudence
- Changements structurels

Facteurs d'influence

- Taux d'intérêt technique (décision du Conseil fédéral)
- Espérance de vie
- Gain assuré

Mais la durée de perception des indemnités journalières... ... est supérieure à la moyenne et entraîne des coûts élevés et croissants



- Possibilités d'action:**
- gestion des cas plus stricte (Suva secondée par les entreprises de prêt de personnel)
 - clarifications complémentaires (Suva secondée par les entreprises de prêt de personnel)

Des mesures spécifiques de la Suva destinées à réduire les coûts... ... sont engagées et ciblent une gestion des cas plus stricte

Mesure	État
Interlocuteur particulier par entreprise de prêt de personnel et par agence	Les agences ont toutes désigné les personnes en question, les tâches sont clarifiées et l'information est communiquée aux entreprises de prêt de personnel dans le cadre des contacts personnels.
Réduction du délai de vérification de huit à trois semaines <ul style="list-style-type: none"> - Demande immédiate des rapports médicaux - Demande immédiate de la description du poste de travail - Première prise de contact avec la personne accidentée après trois semaines 	Les processus ont été adaptés en interne et sont mis en œuvre depuis octobre. <i>Nous avons besoin que la déclaration d'accident se fasse très rapidement.</i> <i>Chaque jour de gagné offre une possibilité supplémentaire de réduire la durée de l'absence, d'abaisser les coûts et d'influencer la prime.</i>
Identification de l'entreprise locataire de services	L' <i>entreprise de prêt de personnel</i> communique le nom de l'entreprise locataire de services, qui est ensuite enregistré dans le système de la Suva. Des évaluations sont ainsi possibles par la suite.
Nouveaux cours dans le domaine de la gestion des cas à l'intention des entreprises de prêt de personnel	Les premiers cours ont eu lieu, des cours supplémentaires sont proposés.

Par ailleurs, la prévention est renforcée... ... et la tarification réexaminée

Mesure	État
Contrôles ciblés des postes de travail dans l'entreprise locataire de services, notamment dans la construction et l'industrie	Les contrôles complémentaires ont déjà commencé.
Nouveaux cours dans le domaine de la sécurité au travail à l'intention des entreprises de prêt de personnel	Les premiers cours ont eu lieu, des cours supplémentaires sont proposés.
Solution par branche pour la mise à disposition de personnel	En évaluation
Solution numérique pour le passeport de sécurité personnel	Projet lancé
Analyse visant à déterminer si et comment le système de tarification peut être adapté pour la classe 70C	Il a été procédé à de premières vérifications concernant une éventuelle séparation entre construction et industrie. Une décision en concertation avec swissstaffing est prévue pour le 1 ^{er} semestre 2021.



Veillez s.v.p. nous contacter via l'agence responsable si vous avez des questions, notamment concernant la tarification ou les provisions. Nous nous efforcerons de vous informer de manière détaillée et transparente.

Nous poursuivons le même objectif: une diminution des accidents et une baisse des coûts...

... Voici comment nous aider

Notamment dans la gestion stricte des cas:

- par des déclarations d'accident aussi rapides et complètes que possible, qui contiennent les coordonnées de la personne accidentée (numéro de téléphone et adresse e-mail) et le nom du conseiller en personnel compétent
- en joignant à la déclaration d'accident le contrat de mission et les décomptes de salaire en cas d'incapacité de travail
- en retournant rapidement la description du poste de travail; elle est nécessaire à l'évaluation de l'incapacité de travail par le médecin d'arrondissement de la Suva
- en vérifiant régulièrement votre gestion des absences. La Suva vous y aide.

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions ou besoin d'informations complémentaires.



Ensemble, nous atteindrons notre objectif! Merci.